

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 9 septembre 2021

Date d'affichage 10 septembre 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 25 (+ 4 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210915-DEL-21-09-15-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021

Affichage : 07/09/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le QUINZE SEPTEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Thierry BODIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON.

**Excusés** : Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Nicolas GUILLARD, (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «LES TOMBÉS DE LA LUNE »**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de partenariat avec la Cie « Les Tombés de la Lune » en date du 20 avril 2021,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que du 16 au 18 juillet 2021, se sont déroulés les « Rendez-vous de St. Lyphard »,

**Considérant** que l'association a sollicité la collectivité pour l'accompagner dans les dépenses liées à cette manifestation.

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à verser une subvention de 1 000 € à l'association « Les Tombés de la Lune ».

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

**Didier REVEAU**